

BILAN DE L'AGENDA 21 DE MEYRARGUES



1.....	La commune de Meyrargues	2
2.....	L'Agenda 21 de Meyrargues	4
3.....	La labélisation Agenda 21 local	5
4.....	L'évaluation	7
5.....	Le bilan des actions.....	12
5.1	Orientation 1 : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé	12
5.2	Orientation 2 : Préserver et valoriser la commune	16
3.....	Films réalisés	17
5.3	Orientation 3 : Gérer durablement nos ressources	20
5.4	Orientation 4 : Favoriser la participation citoyenne et solidarité	24
6.....	Synthèse	28
7.....	Perspectives, vers une labélisation Territoire Durable	30
8.....	ANNEXE	31

1 LA COMMUNE DE MEYRARGUES

Meyrargues est un village provençal médiéval situé dans le Val de Durance, au cœur du Grand Site Sainte-Victoire. Il se place à mi-chemin entre les agglomérations d'Aix-Marseille et les départements du Var et du Vaucluse.

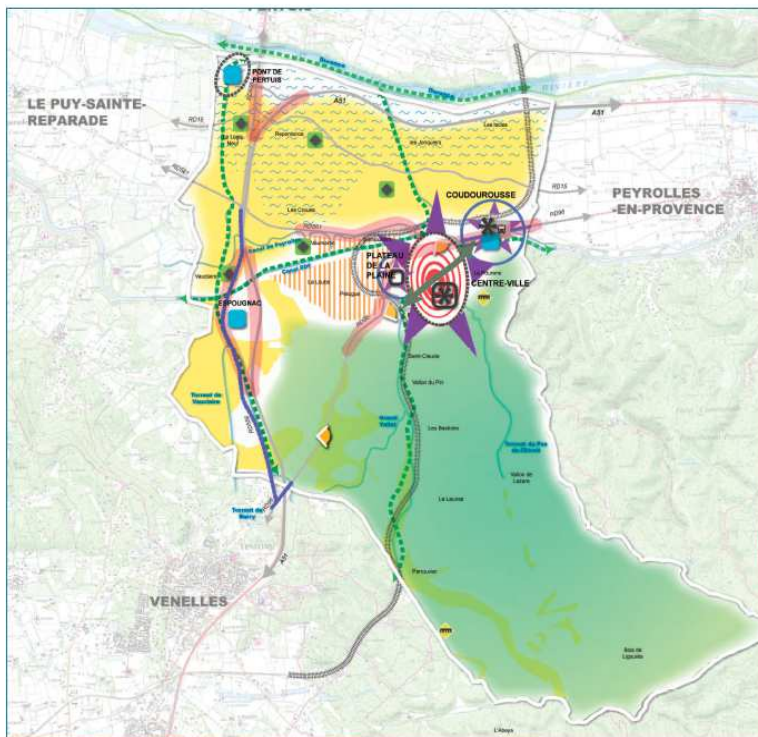
La commune est dotée d'un **patrimoine architectural et historique riche**, dont notamment un château féodal qui surplombe le centre historique et un aqueduc romain classé. Traversée par le Grand Vallat, un affluent de la Durance, elle comporte de nombreuses zones inondables. Les deux tiers de son territoire sont classés en zone naturelle. Ces **vastes espaces naturels**, dont la plupart sont boisés et vecteurs de biodiversité, sont soumis à une forte pression en termes de risques naturels et anthropiques.

Le territoire communal s'étend sur 4167 hectares et compte 3796 habitants en 2017 soit une densité de 91 habitants/km². A noter la présence de l'autoroute A51 sur une grande partie Nord-Ouest et la présence d'une voie de chemin de fer du Nord au Sud. Au Nord du village, une grande plaine agricole la traverse d'Est en Ouest. La municipalité accompagne l'installation d'activités économiques en lien avec celles qui existent au cœur de village et conduit une politique volontariste en matière de développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Avec une volonté affirmée d'intégrer le Développement Durable dans son projet de territoire, **l'élaboration de l'Agenda 21 s'est fait conjointement à celui du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Il a été reconnu par le ministère de l'écologie le 19 Décembre 2013. Ses 4 orientations sont la promotion d'un développement équilibré et maîtrisé, la préservation et valorisation de la commune dont la recherche de qualité de vie, la gestion durable de ses ressources, dont la préservation des espaces naturels et la participation citoyenne et la solidarité. Ces enjeux sont intégrés dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU.

La **Commission Extramunicipale Environnement et Développement de l'Eco-Citoyenneté (CEDEC)** a été créée lors du conseil municipal du 24 Juillet 2008 (délibération 2008-93). En effet, l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la création de commissions extra-municipales consultatives. Elle est composée à moitié par des membres du conseil municipal et à moitié par des habitants issus de la société civile. La CEDEC a ensuite été renouvelé le 6 novembre 2014 suite aux élections municipales qui ont vu débiter un nouveau mandat. Cette fois, afin d'associer davantage les citoyens, l'animation de cette commission a été confiée à un binôme élu/habitant. La CEDEC a pour mission de mener à bien des actions, issues de l'Agenda 21 ou qui contribuent à ses objectifs.

Figure 1 : PAGD de la commune de Meyrargues



- 1. S'APPUYER SUR LES PÔLES URBAINS EXISTANTS AFIN DE DÉFINIR LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ**
- Gérer le devenir des espaces des zones NB
 - Requalifier et sécuriser la voirie et les accès
 - Respecter les continuités écologiques
 - Prendre en compte la zone d'épandage des crues
 - Renforcer et sécuriser les liaisons
 - Pôles de développement futur
- 2. CONFORTER LA QUALITÉ DE VIE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS**
- Déterminer les conditions d'une offre de logement diversifiée
 - Maintenir et développer un niveau d'équipements et de services adaptés
 - Gérer les activités présentes (Pont de Pertuis), Développer les énergies renouvelables (Espougnac) ou poser les conditions du confort de l'activité économique sur La Coudourousse
 - Améliorer les conditions de déplacement et faciliter les échanges
 - Prendre en compte les nuisances sonores le long des voies à grande circulation
 - Intégrer une réflexion à l'échelle supra-communale pour les transports en commun
- 3. PRÉSERVER UNE IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE AUJOURD'HUI PARTIELLEMENT DILUÉE**
- Définir clairement des limites d'urbanisation
 - Paysage boisé dominant
 - Paysage agricole dominant
 - Prendre en compte les perspectives visuelles
 - Protéger les éléments du patrimoine local

2 L'AGENDA 21 DE MEYRARGUES

Le 10 décembre 2009, le conseil municipal a délibéré en faveur de la mise en œuvre d'une démarche Agenda 21 afin d'intégrer les principes du développement durable au cœur des projets du territoire communal.

L'élaboration de l'Agenda 21 en parallèle au PLU a permis notamment de mutualiser les moyens pour la réalisation du diagnostic territorial, et de compléter le PAGD avec des principes de développement durable. L'élaboration conjointe a permis de créer une complémentarité entre ces documents qui s'enrichissent mutuellement.

Un bureau d'étude a été missionné pour réaliser un **diagnostic territorial global** et d'en faire ressortir les enjeux principaux. S'en est suivi une **phase de concertation** avec les citoyens courant 2011, au travers notamment d'une enquête et d'ateliers participatifs sur le diagnostic puis le plan d'action.



Un **programme ambitieux de 42 actions** issu de la concertation a pu être élaboré. Une hiérarchisation et une priorisation de ces actions ont été établies de façon concertée. La CEDEC s'est particulièrement impliquée à ce stade.

Ce travail a permis d'aider à l'élaboration d'une stratégie locale de développement durable dont la mise en œuvre se décline en **4 orientations principales** :

- ▷ **Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé**
- ▷ **Préserver et valoriser notre commune**
- ▷ **Gérer durable nos ressources**
- ▷ **Favoriser la participation citoyenne et la solidarité**

Pour mettre en œuvre le programme d'action, 15 référents chargés de leur réalisation ont été identifiés. Il s'agit d'une majorité d'adjoints municipaux ou conseillers, d'employés municipaux et des représentants des habitants membres de la CEDEC.

3 LA LABELISATION AGENDA 21 LOCAL

Le ministère de l'écologie a officiellement reconnu l'Agenda 21 de Meyrargues comme un **Agenda 21 local France le 19 Décembre 2013** et cela pour une durée de 3 ans.

L'obtention du label Agenda 21 permet à la commune de valoriser son travail tout en communiquant à ses administrés sur la façon dont la commune est engagée en faveur du développement durable.

En effet la reconnaissance nationale de la démarche suivie par la ville permet d'informer les habitants quant à l'implication et la volonté des élus et agents pour un développement durable de la commune.

Par ailleurs l'Agenda 21 permet une **implication globale des administrés** grâce à la CEDEC, aux ateliers et concertations publiques. L'objectif étant de s'ancrer territorialement, cet outil incite à la participation citoyenne dans une logique d'implication dans la décision publique.

La transversalité de l'Agenda 21 (économie, social, environnement) permet au final de **mettre en cohérence les diverses décisions et engagements** de la municipalité afin d'homogénéiser l'action publique.

L'Agenda 21 reconnu au niveau national pour la période 2013-2016 a été **prolongé tacitement jusqu'en 2018**.

Meyrargues est à ce jour une des 8 communes de « l'ancien » Pays d'Aix (36 communes) désormais territoire métropolitain qui ont mis en place un Agenda 21 local. La motivation et la sensibilité des élus et habitants font de Meyrargues **une commune motrice et « précurseur » en termes en développement durable**.

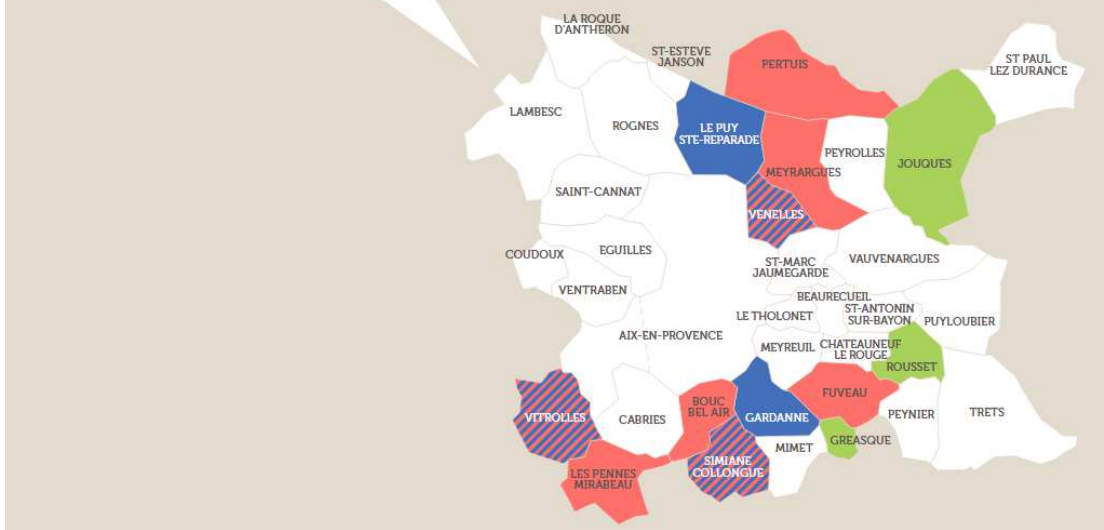
Arrivant donc à son terme il s'agit désormais **d'évaluer la démarche d'Agenda 21 mise en place depuis 2013**, avec un bilan quantitatif et qualitatif des actions engagées. C'est l'objet du présent document.

Jusqu'en 2017 le ministère reconnaissait et valorisait ces communes en leur octroyant ce label une fois le dossier de candidature analysé et approuvé. La fin de cette reconnaissance nationale a poussé la Région à mettre en place un nouvel outil «Territoire Durable – Une COP d'avance ». Ainsi afin de perpétuer son engagement et renouveler ses ambitions, **la commune de Meyrargues a postulé pour ce nouveau label Territoire Durable en juillet 2018**.



→ 13 communes engagées

- 8 Agendas 21 locaux finalisés
- 3 Agendas 21 locaux en cours
- 5 villes lauréates "Agir pour la transition énergétique"



http://www.arpe-paca.org/files/20160203_ARPEPACA2015plktCPA.pdf

4 L'ÉVALUATION

4.1 L'ÉVALUATION DE LA DEMARCHE AGENDA 21

Afin de se donner les moyens de conduire l'évaluation de la démarche Agenda 21. La municipalité, sous l'égide de son Maire a souhaité proposer un **stage de 6 mois**, sous la responsabilité du DGS et en lien avec les Co animatrices de la CEDEC pour réaliser le bilan de l'Agenda 21 ; cette action fait partie intégrante du programme d'action de la CEDEC et relayée par la municipalité. Le stagiaire a également participé à la CEDEC pour être informé des projets réalisés, en réflexion et à venir.

La première étape a été un travail de **recherche bibliographique**, consistant à récolter les retours d'expériences et autres bilans de villes labellisées Agenda 21, ainsi que des guides méthodologiques, notamment auprès de l'Agence Régionale Pour l'Environnement.

Des recherches dans les données de la commune, les bulletins municipaux et auprès des élus sont venues dans un second temps.

Ensuite un **guide d'entretien** à destination des porteurs d'actions a été élaboré afin d'obtenir les informations nécessaires à la rédaction du bilan et de récolter les différents avis et retours sur la démarche conduite depuis 2013 (voir guide d'entretien en annexe).

Par la suite un long **travail récapitulatif sur l'avancement de chaque action** et de ses résultats a été effectué. Les actions menées en faveur du développement durable mais non inscrites dans le programme d'action ont également été évaluées. Chaque action fait l'objet d'une **fiche synthétique** reprenant les principaux éléments de l'action, et son évaluation.

L'avancement de la démarche d'évaluation a été présenté à mi-parcours à la CEDEC.

Concernant l'évaluation de l'avancement des d'actions, chacune des 42 actions a été classée selon 4 états relatifs à leur niveau d'avancement. Pour que la symbolique soit parlante et en lien avec la thématique du développement durable, les divers degrés de réalisation sont représentés par les stades de développement d'une graine :



Action terminée ou en fonctionnement



Action bien avancée



Action en préparation ou à repenser


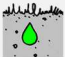






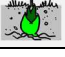







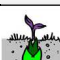
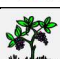
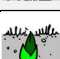
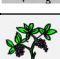
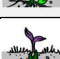
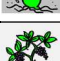

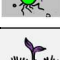
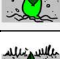
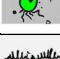
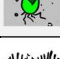

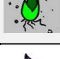
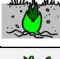



Action non démarrée ou abandonnée

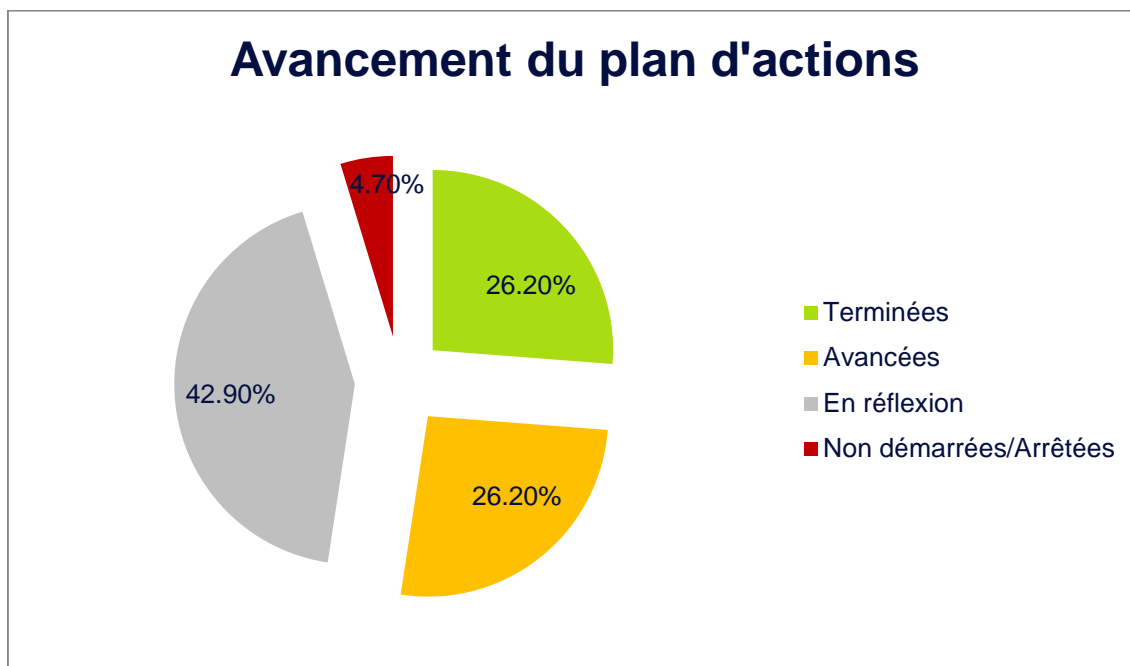
L'évaluation des actions réalisées a permis de nourrir le **dossier de candidature Territoire Durable**. Le questionnaire à compléter doit mettre en avant les **actions mises en œuvre ainsi que leurs résultats sur les 3 dernières années**. Le questionnaire porte sur 8 thèmes transversaux au développement durable. Par ailleurs, avec la fin de la reconnaissance nationale Agenda 21 par le ministère de l'écologie, la commune de Meyrargues a souhaité d'autant plus candidater à ce label afin de continuer à valoriser ses actions tout en maintenant une amélioration continue de sa démarche. L'objectif est également de **redéfinir une stratégie de développement durable avec de nouvelles actions** afin d'œuvrer au niveau territorial local en faveur de l'adaptation aux changements à venir en termes de développement durable.

4.2 L'EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS

Tableau 1 : L'état d'avancement des actions à juillet 2018

	ACTION	Avancement	Thème
N°1	Intégrer le développement durable dans le PLU		Développement territorial
N°2	Créer un éco-quartier		Développement territorial
N°3	Créer un cahier de recommandations pour des pratiques de construction et réhabilitation durables		Développement territorial
N°4	Créer une charte environnementale pour les projets d'urbanisme		Développement territorial
N°5	Favoriser l'accès au logement et à la mixité		Développement territorial
N°6	Proposer des exonérations de charges pour l'installation d'entreprises responsables		Emplois
N°7	Favoriser les circuits courts pour l'artisanat et l'agriculture		Emplois
N°8	Développer les foires et les marchés		Emplois
N°9	Construire une station d'épuration durable		Equipements et services
N°10	Rendre les bâtiments et espaces publics accessibles aux personnes à mobilité réduite		Equipements et services
N°11	Améliorer le regroupement des bâtiments publics		Equipements et services
N°12	Développer les équipements sportifs au plateau de la Plaine		Equipements et services
N°13	Valoriser les façades du centre		Patrimoine et identité
N°14	Valoriser et faire découvrir le patrimoine communal		Patrimoine et identité
N°15	Créer et développer l'association « Mémoires et histoires du val de Durance »		Patrimoine et identité
N°16	Mettre en pratique une gestion durable des espaces verts		Espaces publics
N°17	Eradiquer les décharges sauvages		Espaces publics
N°18	Organiser une concertation autour de la gestion des forêts		Espaces publics
N°19	Améliorer la qualité des espaces publics		Espaces publics
N°20	Réaliser un plan de circulation favorisant les déplacements doux et sécurisés		Déplacements

	ACTION	Avancement	Thème
N°21	Aménager le quartier Coudourousse gare en un pôle multimodal		Déplacements
N°22	Equiper les services techniques de véhicules propres		Déplacements
N°23	Intégrer la qualité environnementale dans la construction/réhabilitation des bâtiments communaux		Energies
N°24	Développer les énergies renouvelables		Energies
N°25	Limiter la consommation énergétique des bâtiments communaux		Energies
N°26	Limiter la consommation énergétique de l'éclairage public		Energies
N°27	Sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville		Energies
N°28	Limiter la consommation d'eau des bâtiments communaux		Energies
N°29	Maintenir la qualité du tri sélectif sur la commune		Déchets
N°30	Développer le compostage collectif		Déchets
N°31	Faciliter et simplifier les démarches administratives		Eco-responsabilité
N°32	Intégrer le développement durable dans les pratiques des agents de la commune		Eco-responsabilité
N°33	Proposer des repas « bio » au restaurant municipal		Eco-responsabilité
N°34	Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics		Eco-responsabilité
N°35	Poursuivre les activités rapprochant les générations		Social
N°36	Créer un espace pédagogique, point jeune		Social
N°37	Poursuivre les ateliers de prévention pour les personnes âgées		Social
N°38	Encourager les manifestations éco-responsables		Vie locale
N°39	Améliorer les services aux associations		Vie locale
N°40	Informar sur le développement durable		Communication
N°41	Réaliser un programme annuel de sensibilisation sur l'environnement pour les jeunes		Communication
N°42	Valoriser les bonnes pratiques environnementales de l'agriculture locale		Communication



Avec ce graphique on s'aperçoit rapidement qu'un peu plus de la moitié des actions sont bien avancées voire terminées et que l'autre moitié sont des actions arrêtées ou en réflexion. Globalement les domaines les plus avancés en termes de réalisation des actions sont le patrimoine la vie locale et les déchets où toutes les actions sont au moins avancées. Ensuite on peut faire référence aux équipements où 75% des actions sont au moins avancées.

Concernant l'autre moitié des actions, on se rend compte que très peu ont été abandonnées ou n'ont pas encore démarrées. En effet la majeure partie correspond à des actions en cours de réflexion ou à l'étude qui vont ainsi peu à peu progresser. Les domaines de l'emploi et du social sont les moins aboutis avec aucune action qui atteint un stade avancé. Le développement territorial est lui aussi un thème « en retard » par rapport aux autres.


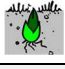
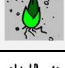
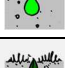

5 LE BILAN DES ACTIONS

5.1 Orientation 1 : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé

Cette orientation observe un développement hétérogène. La partie sur les équipements est un des thèmes les plus avancés du programme d'actions au contraire de l'objectif concernant les emplois qui se heurte à des freins dans l'exonération des entreprises et la relance des marchés par exemple. Sur les 42 actions du programme, seules trois n'ont pas encore démarré, et ces trois actions se trouvent dans la première orientation. La partie développement territorial est encore relativement peu avancée mais les projets d'éco-quartier et de logements sociaux avancent rapidement ce qui devrait bientôt placer le développement territorial parmi les thèmes les plus avancés. Il s'agira ensuite de procéder à la réalisation des chartes et cahiers de recommandations laissés pour l'instant de côté. On peut également noter la rédaction d'une double page dans le bulletin d'informations municipales, consacrées aux nouvelles activités et aux nouveaux services proposés sur le village, ainsi que la création d'une micro-crèche afin de répondre aux besoins de la croissance démographique. Ces deux actions n'étaient pas initialement prévues mais contribuent à la réalisation de l'orientation.



5.1.1 Organiser le développement urbain en privilégiant une approche environnementale

	ACTION	Avancement	Etat
N°1	Intégrer le développement durable dans le PLU		PLU approuvé
N°2	Créer un éco-quartier		Démarche engagée avec la métropole et le territoire pays d'Aix
N°3	Créer un cahier de recommandations pour des pratiques de construction et réhabilitation durables		Une fiche réalisée à compléter
N°4	Créer une charte environnementale pour les projets d'urbanisme		Intégré dans le PLU, finalisé en 2017
N°5	Favoriser l'accès au logement et à la mixité		Permis accordés pour 18 logements sociaux dont 5 en cours de réalisation

Emplacements réservés, zonages naturels, habitats densifiés et zones économiques, inventaire du patrimoine, le PLU vise à développer les pratiques durables.



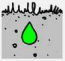


D'ici 2021, création de 120 logements (dont 40% en logements sociaux) sur 2 hectares situés en centre-ville sous forme d'un éco-quartier.

'îlot du stade / une nouvelle rue de village



Un PLU qui intègre des principes de développement durable. Plus d'une soixantaine de logements locatifs sociaux prévus d'ici 3 ans. Un minimum de 40% de logements sociaux fixés sur tous les projets d'aménagement.

5.1.2 Favoriser le maintien et la création d'emplois à Meyrargues

	ACTION	Avancement	Etat
N°6	Proposer des exonérations de charges pour l'installation d'entreprises responsables		Difficile à mettre en place sans maîtrise foncière
N°7	Favoriser les circuits courts pour l'artisanat et l'agriculture		Partenariat avec les acteurs économiques locaux
N°8	Développer les foires et les marchés		Plusieurs tentatives peu probantes, place réhabilitée.

Circuits courts prônés par le restaurant scolaire qui s'approvisionne dans un rayon de moins de 50 kilomètres.







Le marché du mercredi a été abandonné faute de fréquentation. Une nouvelle place de marché a été aménagée. Des marchés ponctuels sont proposés (Noël, été ...).



La commune exempte les entreprises de taxe sur la publicité extérieure mais ne dispose pas de maîtrise foncière assez importante pour favoriser l'installation d'entreprises.

5.1.3 Maintenir le niveau d'équipement et de services en cohérence avec la croissance démographique

	ACTION	Avancement	Etat
N°9	Construire une station d'épuration durable		4000 équivalent/habitants, 30m2 de panneaux photovoltaïques
N°10	Rendre les bâtiments et espaces publics accessibles aux personnes à mobilité réduite		Mise en accessibilité des bâtiments publics réalisée
N°11	Améliorer le regroupement des bâtiments publics		Micro crèche à côté de l'ancienne
N°12	Développer les équipements sportifs au plateau de la Plaine		Regroupement tennis et football débutera fin 2018

Station d'épuration adaptée à la démographie (4000 habitants) et équipée de 30m2 de panneaux photovoltaïques est en fonctionnement depuis 2015.



Les travaux de regroupement des équipements sportifs doivent commencer d'ici la fin de l'année 2018 suite aux fouilles archéologiques.






Tous les bâtiments communaux ainsi que les commerces qui n'ont pas obtenu de dérogation sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite et la commune poursuit étapes par étapes la modernisation et le regroupement de ses bâtiments en fonction des usages.

5.2 Orientation 2 : Préserver et valoriser la commune


Cette orientation est la plus aboutie avec 70% des actions qui atteignent un stade avancé. La valorisation du patrimoine est un point fort de l'Agenda 21, il ne reste plus qu'à poursuivre la création de films et les rendre consultables (cf. action 15) pour que le thème soit totalement accompli. L'objectif de gestion durable et valorisation des espaces publics est relativement bien avancé également. Les actions ne sont pas encore terminées mais sont suivies de près par les élus et les services techniques. La partie sur les déplacements est un peu moins accomplie mais un projet important de pôle multimodal est actuellement à l'étude et avance peu à peu. Son aboutissement représentera une étape importante dans la réalisation des actions concernant les déplacements. Des actions ont été menées parallèlement au programme d'actions et ont elles aussi contribué à la poursuite des objectifs fixés par cette orientation. La volonté de lutter contre les déjections canines dans un souci d'amélioration du cadre de vie avec la volonté de créer un véritable parcours canin en fait partie. Tout comme l'acquisition du parc du château afin de le réhabiliter et de l'ouvrir au public. L'installation d'un abri pour les chauves-souris et de ruches reflète également une réelle volonté de préserver la biodiversité présente sur la commune.



5.2.1 Participer à la valorisation des éléments remarquables liés à l'identité Meyrarguaise

	ACTION	Avancement	Etat
N°13	Valoriser les façades du centre		Moyenne de 8 façades/an
N°14	Valoriser et faire découvrir le patrimoine communal		Restauration, réhabilitation et journées du patrimoine
N°15	Créer et développer l'association « Mémoires et histoires du val de Durance »		Films réalisés

Depuis 2011, 55 façades réhabilitées, 190 445€ de subventions versées par la commune et 63 481€ par le territoire du pays d'Aix de la métropole Aix-Marseille Provence.



Annexion de l'inventaire du patrimoine au PLU, nombreuses réhabilitations (aqueduc romain, parc du château, restanques, monument aux morts...) et création de sentiers de découverte.



Réalisation de 3 films sur les sœurs des campagnes, l'histoire de Barbier Dauphin (site Leclerc) et sur la libération de Meyrargues. Passage également dans l'émission Silence ça pousse en 2015 dans le cadre des villages fleuris

5.2.2 Préserver les grands équilibres écologiques et la qualité des espaces publics

	ACTION	Avancement	Etat
N°16	Mettre en pratique une gestion durable des espaces verts		Plan de gestion différenciée
N°17	Eradiquer les décharges sauvages		Actions d'enlèvement et prévention
N°18	Organiser une concertation autour de la gestion des forêts		Réunion publique annuelle
N°19	Améliorer la qualité des espaces publics		Guide des matériaux urbains

Plan de gestion différenciée des espaces verts sur les caractéristiques des espaces de la commune mais aussi des espèces végétales ainsi que leur entretien, à disposition des services techniques.






On constate annuellement de nombreux dépôts sauvages (au moins une dizaine) dans nos collines. Ces décharges font l'objet d'enlèvements réalisés par les agents communaux et le Grand Site Sainte Victoire.



Réalisation d'un guide de matériaux durables pour le renouvellement des matériaux urbains, enfouissement des lignes électriques aériennes dans le centre, plantation d'espèces mellifères et diversification des essences.

5.2.3 Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement

	ACTION	Avancement	Etat
N°20	Réaliser un plan de circulation favorisant les déplacements doux et sécurisés		Déplacements doux multipliés et transport à la demande instauré
N°21	Aménager le quartier Coudourousse gare en un pôle multimodal		Projet à l'étude
N°22	Equiper les services techniques de véhicules propres		3 véhicules propres

Achat de 2 véhicules électriques et un hybride pour les services techniques.



Déplacements doux aménagés aux entrées de ville et projetés jusqu'au secteur Coudourousse et mise en place d'un transport à la demande.






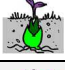


Projet de pôle multimodal avec cheminements piétons et cyclistes jusqu'au centre du village, amélioration de la desserte par les bus, réhabilitation de la gare et agrandissement du parking.

5.3 Orientation 3 : Gérer durablement nos ressources

La gestion durable des ressources fait figure d'une orientation relativement bien aboutie, comme le reflète la partie sur les déchets. Les thèmes relevant des énergies et de l'éco responsabilité sont bien avancés mais comportent encore des actions actuellement à l'étude. Une fois ces dernières terminées et les projets lancés, cette orientation sera achevée devra faire l'objet d'un suivi régulier voire d'un renouvellement des actions afin d'entretenir le cercle vertueux qui est en train de se créer autour des pratiques responsables et durables. Meyrargues a poursuivi l'accomplissement de cette orientation en mettant en place de nouvelles actions. Des soirées publiques sur les économies d'énergies ont été portées notamment par la CEDEC afin de sensibiliser les habitants aux pratiques économes et durables vis-à-vis de l'utilisation des énergies. De son côté la commune a conclu un partenariat avec La Poste qui vise à récolter les papiers jetés en Mairie afin qu'ils puissent être retraités et réutilisés par le partenaire.



5.3.1 Gérer durablement l'énergie et la ressource en eau

	ACTION	Avancement	Etat
N°23	Intégrer la qualité environnementale dans la construction/réhabilitation des bâtiments communaux		Médiathèque respecte la démarche BDM
N°24	Développer les énergies renouvelables		Panneaux photovoltaïques
N°25	Limiter la consommation énergétique des bâtiments communaux		Détecteurs de présence
N°26	Limiter la consommation énergétique de l'éclairage public		Remplacement des candélabres, ampoules LED
N°27	Sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville		Approvisionnement en 12h si la source principale est polluée
N°28	Limiter la consommation d'eau des bâtiments communaux		Détecteurs de mouvements aux robinets et veille sur les fuites

Panneaux photovoltaïques sur la salle du plateau de la plaine, l'école élémentaire ainsi que sur la station d'épuration et projet de parc photovoltaïque de 14 hectares (421 000 modules) à l'Espougnac.





Remplacement de 392 candélabres par des ampoules LED à faible consommation avec abaissement automatique de l'intensité lumineuse pendant la nuit.



Aménagement d'une seconde arrivée d'eau fixe en cas de pollution de la première qui permettrait grâce à l'arrivée d'une station de potabilisation mobile, de réapprovisionner le village en 12h.

5.3.2 Continuer à diminuer les déchets à la source et augmenter le tri sélectif

	ACTION	Avancement	Etat
N°29	Maintenir la qualité du tri sélectif sur la commune		Augmentation capacité réception
N°30	Développer le compostage collectif		Compost collectif pour 24 familles place V.Hugo

Baisse de 33kg de la quantité d'ordures ménagères par habitant et par an et augmentation de 0,4kg du tri sélectif sur la période 2013/2016.



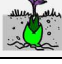



Le compostage collectif produit un peu plus de 2 tonnes de compost par an, qui est ensuite réutilisé par les familles et les services techniques dans la gestion des espaces verts. 2 nouveaux projets à l'étude au centre-ville.



Ajout d'un nouveau point d'apport volontaire, augmentation de la capacité de réception des conteneurs.

5.3.3 Avoir une gestion écoresponsable de la commune

	ACTION	Avancement	Etat
N°31	Faciliter et simplifier les démarches administratives		Dématérialisation de nombreux services
N°32	Intégrer le développement durable dans les pratiques des agents de la commune		Formations au compostage, aux économies d'eau, à la réduction des déchets
N°33	Proposer des repas « bio » au restaurant municipal		Equivalent 1 repas bio par semaine et restauration collective durable
N°34	Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics		A offre équivalente, celles intégrant des produits « durables » sont favorisés

Participation à la démarche régionale de restauration collective durable au restaurant municipal qui vise à proposer des produits en circuits courts et de qualité tout en limitant les déchets alimentaires.



Formation des agents techniques de la commune au compostage dans le cadre de la mise en place du compostage collectif. Le compost sera alimenté par les déchets verts transformés en matière sèche.



Toute réservation de salle ou de matériel et paiement (cantine, garderie...) se fait désormais en ligne. Procès-verbal électronique pour la police municipale et diffusion vidéo des conseils municipaux sur le site de la mairie.

5.4 Orientation 4 : Favoriser la participation citoyenne et solidarité

L'incitation à la participation citoyenne et la solidarité est une orientation qui reste à être développée. Le thème concernant la vie locale est l'objectif le plus accompli de l'orientation. La partie sur la communication est valorisée par le BIM et son contenu mais les autres actions doivent être améliorées. Le domaine traitant du social est quant à lui un des moins avancés De l'Agenda 21. Les actions ont toutes été lancées mais des points restent à être améliorés. Il faut ainsi repenser ces actions afin qu'elles puissent répondre aux objectifs initiaux. Dans une optique de poursuite de l'orientation, le village a mené des actions complémentaires au programme d'actions. Des jardins partagés ont été créés. Ils permettent à des personnes qui n'ont pas de jardin d'utiliser une parcelle pour cultiver, tout en respectant des pratiques durables. Par ailleurs, la commune a mis à disposition un appartement afin qu'une association le réhabilite pour y héberger une famille réfugiée sans ressources.



Comm'un Jardin de Mey : un printemps en partage

Marylène Logeais-Bourgeois vous rappelle que quelques parcelles de jardins potagers sont encore disponibles. Pour les réserver, il vous suffit de vous inscrire au 06 19 79 88 64 ou par mail à marylene.bourgeois@sfr.fr

L'association Comm'un Jardin de Mey dispose de deux terrains de 1000 m² (Jardin Clément) et de 1500 m² (Jardin de Jeannette) situés chemin de St Jean.

Ils sont organisés en 16 parcelles cultivables de 50m² chacune (parfois divisées en deux à la demande).

Des parties communes de terrain sont réservées aux activités collectives: pique-niques, réunions et divers ateliers.

L'association réserve ces parcelles aux familles meyrarguais qui ne disposent pas de jardin et qui en font la demande moyennant l'inscription à l'association et une cotisation annuelle. Il est impérativement demandé de cultiver bio, (sans pesticides ni engrais chimiques), et de respecter les règles de convivialité, d'entraide, et de participation à la vie de l'association (d'où le nom de Jardin Partagé).

Vous pouvez apprendre à jardiner bio par l'intermédiaire d'une intervenante qui mène un atelier d'initiation et de conseils pratiques à chaque saison et sur demande.




L'association a également une activité d'entretien des oliviers du village et de cueillette des olives, à laquelle tous les meyrarguais peuvent participer en adhérant à l'association.

L'adhésion est ouverte à tous membres majeurs.

Contactez : Marylène Logeais Bourgeois 06 19 79 88 64
mail : marylene.bourgeois@sfr.fr (Présidente)



5.4.1 Répondre aux besoins des personnes âgées et de la jeunesse

	ACTION	Avancement	Etat
N°35	Poursuivre les activités rapprochant les générations		Des adhérents du foyer se déplacent ponctuellement à la crèche conter des histoires
N°36	Créer un espace pédagogique, point jeune		Création de l'espace multisports et de la maison associative communale
N°37	Poursuivre les ateliers de prévention pour les personnes âgées		15 ateliers proposés en 2016

Repositionnement du projet « espace jeunes » en espace d'activités multi sportives suite à une concertation avec les jeunes. Réflexion en cours pour compléter ces équipements en lien avec les jeunes.





Portage de repas à domicile, événements toutes générations dans le village, activités de lecture entre le foyer et la crèche. Les activités intergénérationnelles sont à développer et valoriser.

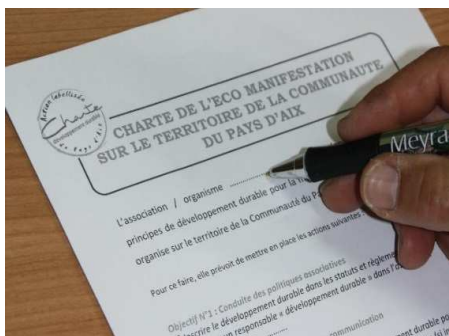


5 ateliers de 3 modules répartis en 15 séances destinés aux personnes âgées pour la prévention des risques au quotidien. Entre 10/15 personnes par séances tout au long de l'année.

5.4.2 Dynamiser la vie locale

	ACTION	Avancement	Etat
N°38	Encourager les manifestations éco-responsables		Prix de l'éco-citoyenneté pour les associations
N°39	Améliorer les services aux associations		Nouveaux services proposés

Valorisation annuelle par un certificat et une subvention exceptionnelle des 3 associations les plus respectueuses de l'environnement depuis 2016.






Création de la maison associative communale à disposition des associations ainsi que le parc du château depuis sa réhabilitation. Création d'une page internet à destination de chaque association sur le site de la commune.



Formulaire de réservation en ligne des salles. Et amélioration des équipements communaux pour faciliter l'accueil des activités associatives.

5.4.3 Informer les Meyrarguais sur les bonnes pratiques environnementales

	ACTION	Avancement	Etat
N°40	Informers sur le développement durable		Bulletin d'informations municipales trimestriel, réunions publiques annuelles et thématiques
N°41	Réaliser un programme annuel de sensibilisation sur l'environnement pour les jeunes		Sensibilisation dans le cadre scolaire et animations environnementales
N°42	Valoriser les bonnes pratiques environnementales de l'agriculture locale		Visite d'une ferme, article dans le BIM, étude pour l'installation d'un maraicher « bio »

Diffusion 4 fois par an du bulletin d'informations municipales qui a pour objectif d'informer les habitants sur les actions de la commune dont les pratiques durables et sur les comportements à suivre.



Sensibilisation des plus jeunes au développement durable dans le cadre scolaire avec des jardins dans les écoles (permaculture, prochainement plantes aromatiques), tables de tri à la cantine et composteurs dans l'arrière-cour de l'école. Partenariat pour l'installation de ruches communales dans le parc du château.



Visite de la ferme d'un agriculteur « bio » afin de valoriser sa démarche, remise en culture de 6 hectares de friches agricoles dans la colline, article sur la transmission de père en fils d'une exploitation de multiplication de semences qui utilise des ruches afin de favoriser la pollinisation des plans.

6 SYNTHÈSE

Un entretien a été mené auprès des élus et porteurs d'actions quant à la démarche suivie depuis 2013 et au rôle de l'Agenda 21 au sein d'une collectivité. Les principaux résultats obtenus sont ainsi synthétisés dans la grille AFOM ci-dessous.

FORCES

Un outil de mise en place du développement durable qui permet de montrer l'exemple et sensibiliser les citoyens

Implication régulière des référents d'actions

Un groupe moteur d'élus et d'habitants sensibles aux questions liées au développement durable

L'implication de la Commission extra-municipale (CEDEC)

FAIBLESSES

Limites financières de la commune

L'Agenda 21 est un outil « lourd » à gérer pour une ville de cette taille

Un manque de moyens humains pour gérer et mener à bien les 42 actions

Le suivi des actions par les référents est à formaliser

OPPORTUNITÉS

Permet une meilleure gestion des ressources de la commune

La transversalité du développement durable touche tous les élus

Aide reçue entre autres de l'Arpe et du service écologie urbaine de la métropole pour pallier toute difficulté rencontrée

L'Agenda 21 est un avantage pour la labellisation « villes et villages fleuris »

Des élus hors référents d'actions s'intéressent à la démarche et sont moteurs dans la mise en place de nouvelles actions

MENACES

Le renouvellement des acteurs

Un suivi pour les résultats et l'avancement des actions à améliorer

Une communication entre les acteurs qui n'est pas toujours réalisée

Les élus ne sont pas tous associés à la démarche Agenda 21

Les perspectives envisageables concernant la finalisation de l'Agenda 21 sont le renforcement de la communication avec des réunions d'élus spécifiques à l'avancement du programme d'actions. Il serait également judicieux d'aborder la transition et l'organisation autour du nouveau label auquel la ville candidate.

Il peut être également envisagé de nommer davantage de porteurs d'actions et de renforcer la sensibilisation de tous les élus au développement durable. Un programme d'actions moins lourd et hiérarchisé avec certaines actions plus abordables en termes de budget serait par ailleurs bénéfique. Une réflexion sur des indicateurs plus simples et concis devrait également être menée afin que chaque référent puisse sans inconvénients et avec les moyens dont il dispose suivre l'avancement des actions. La commune pourrait ainsi se limiter dans un premier temps à des indicateurs quantitatifs et que les données soient facilement collectables.

7 PERSPECTIVES, VERS UNE LABELISATION TERRITOIRE DURABLE

Comme mentionné précédemment, la commune de Meyrargues a postulé au nouveau label régional « Territoire durable- une cop d'avance ». Ce label a été initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour accompagner les territoires locaux dans la déclinaison des accords de Paris. Mis en place et animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement, le label vise à encourager les territoires porteurs de démarches de développement durable en valorisant l'existant et en proposant un processus d'amélioration continue de leurs démarches.

Pour candidater la collectivité se doit de répondre à un questionnaire sur les actions menées depuis les trois dernières années, et celles prévues sur les trois prochaines. Le questionnaire se divise en 8 thèmes qui sont les suivants :

- Démarche globale et développement durable
- Aménagement durable
- Transition énergétique
- Nouvelles mobilités et déplacements doux
- Economie responsable et circulaire
- Biodiversité et ressources
- Alimentation durable
- Eco-citoyenneté santé et bien vivre

La labellisation est en vigueur pendant 3 années et comporte un niveau de performances de 4 échelons, qui peut être revu à la hausse ou à la baisse chaque année. Le dossier de candidature sera l'objet d'une analyse technique suivie d'une audition ou d'une visite de la ville candidate par le jury composé de la Région, la DREAL, l'Agence de l'eau, l'ADEME, la DRAAF et l'ARPE.

Pour pouvoir prétendre au « territoire durable – une cop d'avance » dans son premier appel à candidature, le dossier de candidature de Meyrargues a été transmis le 12 Juillet 2018 afin qu'il puisse être examiné. Meyrargues attend désormais un retour du jury pour un entretien oral ou une visite de la ville qui se déroulerait à priori courant septembre.

8 ANNEXE

NOM, Prénom, coord. : Fonction communale : Situation :

Entretien réalisé par Thomas Escoffier, stagiaire, le / /2018

QUE SIGNIFIE UN AGENDA 21 POUR VOUS ?

Savez-vous ce qu'est un A21 ? oui / non...

Avez-vous participé à sa mise en place ? oui / non, ...

Pourquoi pensez-vous que l'A21 a été choisi pour mettre en place des actions de DD ?

Selon vous, quelles ont été les motivations, objectifs pour mettre en place cet outil ?

Quelles attentes aviez-vous personnellement de cet outil ?

COMMENT S'EST DEROULE L'A21 DE MEYRARGUES ?

Comment évaluez-vous votre degré d'implication pour cet outil ?
rare/occasionnel/régulier/continu

Quelle communication interne y a-t-il eu autour de l'A21 ? fréquence, donneur/chercheur d'info, durée, entre élus et entre services

Est-ce que la démarche A21 s'est essouffée avec le temps ou est-ce encore un dossier important ?

Comment jugez-vous le degré d'appropriation du DD par la commune ? en retard/bon/précurseur

Quels sont les avantages/limites de l'A21 (théoriques et effectivement rencontrés) ? Avez-vous des pistes d'amélioration ?

QUELLES ACTIONS POUR QUELS EFFETS ?

Avez-vous connaissance du programme d'actions dans sa globalité ?

Quelles sont selon vous les 2-3 actions les plus importantes à vos yeux ?

Etes-vous porteur d'une action ? si oui laquelle/lesquelles ? numéro

Pour chaque action du programme d'action (*à compléter dans le tableau de suivi des actions*) :

- Travaillez-vous avec d'autres acteurs sur cette action ? Qui ? Comment les tâches sont réparties ?
- Est-ce que la finalité de l'action a évolué ?
- Quels moyens ont été mis à disposition ? est-ce ceux initialement prévus ?
- Quel est l'état d'avancement et pourquoi en est-on là ? Dates de début/fin ?
- L'action est-elle continue/à renouveler ? Pourquoi ?
- Comment mesurer l'efficacité de cette action ? quels sont les indicateurs effectifs ?
- Existe-t-il un suivi continu sur ce qui a été fait ? si oui sous quelle forme ?
- Qu'est qui a fait que l'opération s'est déroulé comme prévu (opportunités) ? ne s'est pas déroulée comme prévue (freins rencontrés) ? contractuel /financier /politique /technique /moyens
- Les résultats obtenus correspondent-ils aux attentes initiales ? oui/non/pas tout à fait. Pourquoi ?
- Des actions non prévues initialement à l'A21 ont elles eu lieux ? oui/non Pourquoi ?

POURSUITE DE L'A21 ?

Que pensez-vous maintenant de l'outil A21 ? bon outil/outils complexe/outil à adapter

Si la démarche était à refaire que feriez-vous ? Pareil/autre démarche/quelques modification)

Quels besoins en animation, communication, suivi de l'avancement des actions ?

Avez-vous de nouvelles idées d'actions ?